



Agence Calédonienne de l'Énergie

Immeuble SECAL
40 rue Félix Trombe
98 835 KOUTIO DUMBEA

Tel. (687) 28 52 71



Agence de l'Environnement et de
la Maîtrise de l'Énergie

Représentation de l'ADEME
en Nouvelle-Calédonie

BP C5 – 98 844 NOUMEA
Tél. (687) 24 35 18



Chambre de commerce et d'industrie de
Nouvelle-Calédonie

Service développement durable

BP M3 – 98849 NOUMEA CEDEX

Tél. (687) 24 31 00

Appel à candidatures

Pré-diagnostic énergétique

I. CONTEXTE

La Nouvelle-Calédonie vise l'autonomie énergétique et s'inscrit dans la lignée de l'accord de Paris sur le climat. Le réchauffement climatique et toutes les conséquences qu'il implique est une réalité dont personne ne peut plus s'extraire aujourd'hui et à laquelle il nous faut apporter des réponses et des solutions fortes. En outre, le territoire fait face à des défis énergétiques. La réussite de la transition énergétique n'est dès lors plus une option, c'est un défi que nous devons relever si nous souhaitons être à la hauteur des enjeux contemporains. C'est cette volonté et détermination à relever ce défi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a traduit dans le Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie adopté en 2016 et révisé récemment.

Le schéma de transition énergétique adopté mi 2023 (STENC 2.0) a pour objectif d'atteindre d'ici 2035 la réduction minimum de 70% des gaz à effet de serre, au travers de trois ambitions qui sont :

- verdir l'industrie minière et métallurgique,
- développer la mobilité décarbonée,
- développer la durabilité et résilience des territoires

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC 2.0), notamment pour les actions en direction des entreprises, un partenariat fort entre l'ACE, l'ADEME et la CCI-NC a été mis en place et permet de fixer les objectifs et moyens pour la déclinaison de ce schéma auprès des acteurs économiques.

Depuis 2016, les axes économie circulaire et transition énergétique sont au cœur du plan stratégique de développement de la CCI avec notamment une volonté d'accompagner ses ressortissants dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la mobilité. Un partenariat avec le gouvernement et l'ADEME a permis de mener différentes actions :

- Accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité et conseils de premier niveau en maîtrise de l'énergie ;
- Pilotage d'opérations collectives dans le domaine de la maîtrise de l'énergie : pré-diagnostics énergie, audits énergétiques, accompagnement à la mise en place de systèmes de management de l'énergie (ISO 50001) ;
- Réalisation d'un outil de suivi des consommations énergétiques ;
- Formation des entreprises

II. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans la continuité de ces actions, la CCI-NC, l'ADEME et l'ACE s'associent pour lancer un appel à candidatures pour **la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique à destination de dix entreprises calédoniennes du secteur industriel** (hors industrie métallurgique du nickel).

L'objectif du pré-diagnostic énergétique est d'élaborer un bilan de la situation énergétique globale de l'entreprise, de quantifier les potentiels d'économies d'énergie et de définir des actions pour réaliser ces économies.

Les entreprises retenues pour cette opération auront retenu le prestataire en charge de la réalisation de leur pré-diagnostic énergétique. **L'offre du prestataire retenu par l'entreprise devra être conforme au cahier des charges des pré-diagnostics énergétiques de l'ACE/ADEME (cahier des charges en annexe)**, qui fournit la méthodologie pour conduire cette étude ainsi qu'à **la charte de qualité des diagnostics énergétiques** établie par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (charte en annexe).

III. BENEFICIAIRES / ELIGIBILITE

Le présent appel à candidatures est ouvert aux entreprises du secteur industriel (hors industrie métallurgique du nickel) bénéficiant d'un abattement tarifaire (5,5% pour l'industrie). **Le niveau de consommation d'énergie électrique des entreprises candidates doit être comprise entre 100 MWh/an et 400 MWh/an.**

Le comité de pilotage de l'opération (CCI-NC, ACE, ADEME) sélectionnera dix (10) entreprises parmi les candidatures déposées, en fonction de critères préalablement définis, décrits dans ce document.

IV. ACCOMPAGNEMENT ELIGIBLE

Afin de pouvoir candidater, les entreprises doivent présenter **un projet de pré-diagnostic énergétique conforme au cahier des charges des pré-diagnostics énergétiques de l'ACE/ADEME (cahier des charges en annexe)** ainsi qu'à la charte de qualité des diagnostics énergétiques établie par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

La liste des consultants habilités à réaliser ce type d'étude est consultable sur le site internet de la DIMENC : <https://dimenc.gouv.nc/energie/efficacite-energetique/habilitation-energetique>

V. MODALITES FINANCIERES DE L'OPERATION

Chaque entreprise retenue dans le cadre de cet appel à candidatures bénéficiera d'une subvention de l'ACE et de l'ADEME de 50% du coût relatif à la réalisation du pré-diagnostic énergétique (aide plafonnée à 1 000 000 F CFP). Une convention relative au versement de cette aide sera établie entre la CCI-NC et chaque entreprise.

Les dépenses éligibles sont uniquement celles relatives à la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique.

VI. MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES

L'appel à candidatures est ouvert à compter du **3 avril 2024**.

Il est conseillé de prendre tout d'abord contact avec le service développement durable de la CCI-NC (contact ci-dessous) afin d'échanger sur les enjeux, objectifs et attendus de l'opération.

Les entreprises intéressées sont ensuite invitées à envoyer, avant **le 15 mai 2024 à 17h**, leur dossier de candidature complet par mail à l'adresse suivante : environnement@cci.nc

Les pièces à fournir pour répondre à cet appel à candidatures sont les suivantes :

- Le dossier de candidature complété
- Une attestation K-BIS de moins de trois mois
- La proposition technico-financière du prestataire retenu pour réaliser le pré-diagnostic énergétique. Elle devra être détaillée et faire état des différentes étapes du projet. La liste des consultants habilités à réaliser ce type d'étude est consultable sur le site internet de la DIMENC : <https://dimenc.gouv.nc/energie/efficacite-energetique/habilitation-energetique>
- Les 12 dernières factures d'électricité et/ou le dernier feuillet de gestion annuelle (année 2023) transmis par son fournisseur d'électricité.

VII. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date de lancement de l'appel à candidatures : 3 avril 2024,

- Date de clôture : 15 mai 2024 inclus,
- Instruction : mai 2024,
- Lancement des accompagnements : A partir de juin 2024
- Clôture des accompagnements : fin décembre 2024

VIII. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS ET ATTRIBUTION DES AIDES

Les projets déposés feront ensuite l'objet d'une instruction et d'une sélection par le comité de pilotage CCI-NC/ACE/ADEME au regard des critères suivants :

- Qualité de l'accompagnement sur la base d'un devis détaillé
- Implication des dirigeants dans la démarche
- Pilotage et suivi du processus dans le temps (coordination, ressources, calendrier...)

Ces critères seront appréciés individuellement pour permettre de prioriser les projets éligibles. Durant l'instruction des dossiers, des pièces complémentaires aux dossiers de réponses pourront être demandées.

IX. ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Participer à une réunion de lancement afin de présenter les modalités et planning de réalisation de son pré-diagnostic énergétique
- Transmettre à la CCI-NC les différents livrables relatifs à son pré-diagnostic énergétique
- Participer à une réunion en fin d'opération afin de restituer son pré-diagnostic énergétique : bilan énergétique, récolement, préconisations et plan d'actions, mesures d'économies d'énergie retenues
- À communiquer les données nécessaires dans le cadre d'un suivi annuel de la mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie

Pour tous renseignements complémentaires et faire acte de candidature, contactez :
Matthieu LADIESSE : m.ladiesse@cci.nc